

Catégorie C

CAPN n°7 du 02 au 05/11/2015 – Suites le 19/11/2015

Mouvement de mutations au 1^{er} mars 2016

Totalement insuffisant !

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016 s'est déroulée du 2 au 5 novembre 2015. Les suites ont été données et connues le 19 novembre 2015.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en exergue :

- 1 163 demandes ont été examinées.
- Au projet de mouvement 306 demandes étaient **satisfaites** soit un « **taux de satisfaction** » de **26,3 %**.

Au terme du mouvement :

-118 nouvelles mutations ont été prononcées ce qui porte à un total de **424** mutations soit un taux de satisfaction de **36,1 %**.

- 11 départements restent **fermés** et 15 départements ouverts sont uniquement en rapprochement externe.

- Si le taux de satisfaction est légèrement meilleur que celui du mouvement complémentaire de l'an passé, il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des Agents et de **F.O.-DGFIP** au vu des emplois vacants. Nous sommes très loin du 2^{ème} vrai mouvement revendiqué par **F.O.-DGFIP**.

Libellés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	1 163	1 182
Total des demandes satisfaites 306	306	424
Taux de satisfaction	26,3 %	36,1 %
Rapprochement en attente	40	38
Nombre de départements fermés	14	11

Total des emplois vacants

Total province	1 304
Total IDF	503
Total général	1 807

Mutations

RIF vers Province	96
Province vers RIF	2
Province vers Province	140
RIF vers RIF	49

Autres

Réintégrations	22
Annulations acceptées	4 sur 11
Cas sociaux	1 sur 6
Demandes tardives acceptées	19 sur 91

Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques au moment où 2 130 nouvelles suppressions d'emplois s'annoncent.

Analyse :

Le faible niveau du taux de satisfaction de ce mouvement complémentaire de mutation de la catégorie C rend incompréhensible la logique de la DGFIP alors que l'on constate 1 925 vacances d'emplois.

Cela rend encore plus inacceptable que la Direction Générale limite et « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents demandant leur mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » au détriment des agents.

Tout au long des travaux de la CAPN, **F.O.-DGFIP** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 15 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 5 dernières années et 2 130 à venir pour l'année 2016. Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits de l'agent : temps partiel, congés, notation **et forcément mutation**.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1^{er} vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions déficitaires. Pour rappel près de 140 directions sont en sous-effectif.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ?

Prépare-t-on l'abandon de pans entiers de missions ?

La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

F.O.-DGFIP a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc émis un vote contre ce mouvement largement insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

La délégation F.O.-DGFIP

Véronique LIAUTAUD - William THUBERT-
Christophe TREHOUT - Laurent AUBOYER-
Anthony DACLINAT - Vincent HAYAUX du TILLY



Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Cette CAP Nationale s'ouvre dans un climat social très dégradé selon les résultats du dernier baromètre social des ministères et il ne devrait pas s'améliorer après l'annonce de 2 130 nouvelles suppressions d'emploi à la DGFIP pour 2016 ainsi qu'une nouvelle baisse du budget de fonctionnement.

Alors que notre ministère représente 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, il devra absorber 66 % de ces suppressions.

Si cette nouvelle saignée est possible, c'est bien parce qu'aucune des missions de notre Direction Générale n'est aujourd'hui considérée comme prioritaire, quels que soient les discours tenus tant par les ministres que par le Directeur Général.

C'est ainsi que la DGFIP est devenue le premier, et peut être bientôt le seul, gisement de réduction d'emplois publics, symbolisant, à elle seule, la fuite en avant d'une politique d'austérité menée par le gouvernement au mépris des conditions de travail des agents des Finances Publiques.

Pour **F.O-DGFIP**, cette politique organise le démantèlement du service public, ce service public que de nombreux pays nous envient et qui est le garant de l'égalité de traitement des citoyens.

Dans une expérimentation récente - qui n'est sans doute pas la dernière - la Direction Générale a mis en place le concept assez surréaliste de caisse sans numéraire.

Les consignes visant à détourner le public des guichets des Finances Publiques ont soulevé dernièrement un tollé médiatique.

Ce sont là deux illustrations parfaites de l'adaptation du service public, par la réduction du périmètre des missions, pour remédier aux saignées dans les effectifs.

Considérant peut-être qu'il fallait rajouter un peu d'huile sur le feu couvant, la Direction Générale a décidé de revisiter un certain nombre de règles de gestion concernant les agents de catégorie C en proposant :

- l'absence de possibilité de mutation sur poste spécifique,
- la durée de séjour de 3 ans sur le poste de 1^{ère} affectation,
- la révision du périmètre des RAN.

Pour **F.O-DGFIP**, ces nouvelles règles de gestion sont inacceptables en l'état.

Elles auront des conséquences négatives sur l'exercice des missions, qui sont de plus en plus difficiles à accomplir dans un contexte professionnel de plus en plus tendu.

Elles auront également un impact néfaste sur la vie familiale et personnelle des agents.

Peut-on s'attendre à un véritable dialogue social avec notre Direction Générale au vu de l'exemple donné dernièrement par le gouvernement sur le protocole Parcours Professionnels Rémunérations et Carrières ou PPCR.

Après le refus de **Force Ouvrière** de signer ce protocole, le 1^{er} Ministre a préféré le coup de force en utilisant l'option du « 49-3 social » pour en imposer la mise en œuvre, confirmant ainsi ce que F.O. soutient depuis longtemps: la négociation dans la Fonction Publique est un leurre qui n'a pour but que de valider les propositions gouvernementales.

C'est bien parce que la réforme territoriale de l'État nécessite d'accentuer la mobilité des fonctionnaires, pour faire face aux restructurations d'ampleur des administrations, qu'il était nécessaire, pour le gouvernement, que ce protocole soit appliqué dès maintenant et non au prétexte d'améliorer la rémunération des fonctionnaires...en 2020.

Conscient des effets prévisibles sur le propre réseau de proximité de la DGFIP, les agents des Finances Publiques sont de plus en plus dans l'incertitude sur leur devenir professionnel, ce qui explique que, selon le dernier observatoire ministériel, plus de 1 sur 2 d'entre eux soit pessimiste sur son avenir à la DGFIP.

Il est donc de votre entière responsabilité de donner aux personnels, et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, aux agents de catégorie C, les moyens d'exercer correctement leurs missions en leur assurant des conditions de travail décentes et dignes d'une administration de l'État et en les rassurant sur leurs modalités de gestion.

Voici ce que la délégation **F.O.-DGFIP** tenait à vous faire connaître au moment où nous allons siéger pour le mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016.

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale de mutations est encore l'occasion, pour **F.O.-DGFIP** de pointer le manque crucial d'effectifs.

Si la Direction Générale se targue d'essayer de satisfaire le plus grand nombre d'agents, les chiffres parlent d'eux-mêmes et la délégation **F.O.-DGFIP** constate qu'il lui reste une grande marge de progression en la matière.

En effet, sur 1 163 demandes de mutations, seulement 306 agents ont obtenu un de leurs vœux au projet soit un taux de satisfaction de 26,3 %. Ce taux de satisfaction est a contrario, pour **F.O.-DGFIP**, un taux d'insatisfaction compte tenu du nombre élevé d'agents en attente d'une mutation dans un contexte chronique de sous-effectifs au sein des départements.

Nous déplorons que certaines directions - 16 au total - ne restent accessibles qu'en rapprochement externe alors que la situation des effectifs sur ces derniers justifierait qu'ils soient ouverts aux agents, par exemple :

- DRFIP de la Gironde avec un effectif de - 25,9, après intégration des PACTES
- DRFIP du Nord-Lille à - 35,1
- DDFIP du Var à - 27,2

Nous condamnons le fait que 14 départements aient été siglés « FERMÉ » par l'administration alors qu'ils affichent tous, sans exception, un effectif négatif.

F.O.-DGFIP désapprouve que 28,8 % des agents mutés soient affectés en ALD. Avec le recul, on s'aperçoit que ces agents sont devenus la variable de comblement des effectifs dans les services avec toute la précarité que cela induit.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est inacceptable que 40 agents restent en attente d'un rapprochement. Par expérience, nous savons que les situations de ces agents sont souvent source de graves problèmes personnels et familiaux qui impactent directement sur la vie professionnelle de l'agent.

F.O.-DGFIP dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP